

# INFORMATIONS SANITAIRES

6 janvier 1995

Vol. 8 - N° 1

## Sommaire

Influenza aviaire au Mexique	1
Peste porcine classique en Allemagne	2
Fièvre aphteuse en Malysia péninsulaire	3

## INFLUENZA AVIAIRE AU MEXIQUE

*Traduction du texte d'une télécopie reçue le 4 janvier 1995 du Docteur H. Campos López, directeur général du service de santé animale, ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, México :*

S. R. - 2 N° 1

**Date finale de la période du rapport précédent :** 7 juin 1994 (voir *Informations sanitaires*, 7 [23], 95).

**Date finale de la période du présent rapport :** 3 janvier 1995.

**Identification géographique des foyers :** district fédéral et Etats d'Aguascalientes, Guanajuato, Guerrero, Hidalgo, Jalisco, Mexico, Morelos, Puebla, Queretaro et Veracruz.

### Diagnostic :

**A. Conclusions actualisées sur la nature de l'agent en cause :** virus de type A, sous-type H5N2 (de faible pouvoir pathogène), et découverte d'un virus mésogène à la fin du mois de décembre 1994 à Tehuacán (Etat de Puebla).

**B. Commentaires relatifs au diagnostic :** des recherches et une surveillance sérologique incluant le suivi des réagissants, ont été effectuées à travers tout le pays. Un programme intensif de recensement, à l'échelle nationale, des élevages indemnes d'influenza aviaire a été mis en place à partir du mois d'octobre 1994.

### Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport :

Par décision de la Direction générale de la santé animale du Mexique, la vaccination a été autorisée dans les onze Etats atteints, les réserves de vaccin homologué dont disposent les laboratoires privés ayant été jugées suffisantes pour que la vaccination puisse être appliquée si nécessaire et après agrément officiel.

Dans la ferme de Tehuacán où une souche de virus mésogène a été trouvée, les volailles de l'unité atteinte ont toutes été abattues, et l'on a renforcé les mesures de biosécurité à l'intérieur de l'exploitation et lors du transfert des volailles vers un abattoir agréé, où des précautions particulières ont été mises en oeuvre pour la désinfection des installations et la décontamination des déchets de volailles avant leur sortie de l'abattoir.

\*  
\* \*

## PESTE PORCINE CLASSIQUE EN ALLEMAGNE

Traduction du texte des télécopies reçues entre le 16 décembre 1994 et le 4 janvier 1995 du Docteur N. Voetz, chef des services vétérinaires, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Bonn :

**Date finale de la période du rapport précédent :** 5 décembre 1994 (voir Informations sanitaires, 7 [47], 198).

**Date finale de la période du présent rapport :** 31 décembre 1994.

**Nombre de foyers distincts depuis le début de 1994 :** cent dix-sept (117).

### Identification géographique des nouveaux foyers :

- 111/94. Vechta, département de Weser-Ems, Land de Basse-Saxe
- 112/94. Gifhorn, département de Braunschweig, Land de Basse-Saxe
- 113/94. Emsland, département de Weser-Ems, Land de Basse-Saxe
- 114/94. Cloppenburg, département de Weser-Ems, Land de Basse-Saxe
- 115/94. Emsland, département de Weser-Ems, Land de Basse-Saxe
- 116/94. Bad Doberan, Land de Mecklembourg-Poméranie occidentale
- 117/94. Cloppenburg, département de Weser-Ems, Land de Basse-Saxe.

### Détails relatifs aux nouveaux foyers :

N°	Type d'élevage*	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
111/94	repr	3 434	95	93	3 341	0
112/94	engr/repr	176	64	15	161	0
113/94	engr/repr	1 371	215	34	1 337	0
114/94	engr	241	15	2	239	0
115/94	engr	459	2	6	453	0
116/94	engr	1 031	100	5	1 026	0
117/94	engr/repr	579	146	5	574	0

\* engr : porcs à l'engrais ; repr : porcs reproducteurs.

N°	Diagnostic	Origine de la maladie
111/94	isolement du virus	contamination par l'intermédiaire de personnes
112/94	isolement du virus	origine inconnue, recherches en cours
113/94	immunofluorescence directe	origine inconnue, recherches en cours
114/94	isolement du virus	contamination par l'intermédiaire de personnes
115/94	isolement du virus	contamination par l'intermédiaire de véhicules
116/94	isolement du virus	origine inconnue, recherches en cours
117/94	isolement du virus	contamination par l'intermédiaire de véhicules

**Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport :** abattage sanitaire ; toutes les mesures sanitaires nécessaires ont été prises.

**Note du Bureau central :** à partir de maintenant, les informations concernant la peste porcine classique en Allemagne ne figureront plus dans les Informations sanitaires mais seulement dans le Bulletin de l'OIE, car la situation de la maladie dans ce pays ne répond plus aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 1.2.0.3. du Code zoo-sanitaire international.

## FIÈVRE APHTEUSE EN MALAYSIA PÉNINSULAIRE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 5 janvier 1995 du Docteur A.M. Babjee, Délégué de la Malaysia auprès de l'OIE, Kuala Lumpur :

S. R. - 2 N° 2

**Date finale de la période du rapport précédent :** 13 octobre 1994 (voir *Informations sanitaires*, 7 [40], 172).

**Date finale de la période du présent rapport :** 15 décembre 1994.

**Date présumée de l'infection primaire :** 19 septembre 1994.

**Nombre de foyers distincts à ce jour :** douze (12).

**Identification géographique des nouveaux foyers :**

9-12. Selamat Seberang Perai Utara, Etat de Penang (5° 30' N - 100° 28' E).

**Détails relatifs aux nouveaux foyers :**

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
9-12	sui	3 358	130	...	154	...

**Agent causal :** virus Asia 1.

**Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport :** abattage sanitaire partiel ; restriction des déplacements ; vaccination partielle ; précautions sanitaires.

\*  
\* \*

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.